

Note n° 100 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 5 décembre 2022

Réunion des 9 organisations de retraité·e·s

Les 9 organisations, réunies mercredi 23 novembre, ont décidé :

Rencontres avec les élu·e·s : de nombreux départements les ont rencontrés, avec plus ou moins de succès, dans une période difficile puisque, quels que soient les débats et les amendements votés, le texte final est celui que le gouvernement décide de passer au 49.3.

Une action spécifique aux retraité·e·s est demandée par les équipes, sans percuter les actions confédérales sur les retraites qui suivront probablement. Pour cela il est décidé :

- **Pour montrer leur volonté d'agir**, les 9 organisations se réuniront le lundi 12 décembre. Elles adopteront un communiqué offensif annonçant une action des 9 en début d'année sur la pension, la santé, les services publics, ... Elles préciseront les modalités d'action en se fixant l'échéance, au maximum fin janvier.
- **Nous demandons aux organisations syndicales de jeunes une rencontre** avant la fin de l'année, afin de préciser ce qu'il est possible de faire ensemble, depuis une conférence de presse jusqu'à une action. L'objectif est de demander ensemble un meilleur partage des richesses au gouvernement qui néglige 56 % de la population (les jeunes et les retraité·e·s) au profit des entreprises : le gouvernement choisit d'enrichir les entreprises en précarisant celles et ceux qui sont hors de l'emploi.

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) une caisse en dehors de la Sécu, tient une place grandissante dans la gestion de la perte d'autonomie, officiellement gérée dans une 5^e branche de la Sécu. Un courrier d'alerte sera envoyé, puis une mobilisation originale pourra être préparée.

Dossier pouvoir d'achat : destiné aux équipes militantes, il regroupe, comprend tous les éléments pour mesurer la perte de pouvoir d'achat depuis plusieurs périodes, le début de la crise en 2008, la généralisation des gels de pension depuis 2014, la politique de Macron depuis 2017. Face à la diversité des cas personnels, un chiffrage précis n'est pas possible, le document en reste à la demande de mesures prises par le gouvernement pour rattraper le pouvoir d'achat.

Après quelques modifications, chaque organisation le diffusera à ses équipes qui l'utiliseront comme elles le désirent.

ASH : l'aide sociale à l'hébergement est une avance sociale qui permet de prendre en charge une partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le département, avec une grande disparité dans les droits. Solidaires enverra une note de 4 pages qui explique ce qu'est l'ASH à des personnes qui découvrent le sujet. La réunion du 12 décembre s'accapara cette note et discutera de son utilisation. Une partie de cette note pourra figurer dans le courrier à la CNSA.

Rencontre avec les organisations syndicales de la santé. Nous avons rencontré l'intersyndicale santé et diffusé un communiqué commun, puis la covid a rompu le lien. Un travail commun s'avère particulièrement important en ce qui concerne les besoins dans les hôpitaux, la situation dans l'Aide à domicile et dans les EHPAD. Chaque organisation teste son secteur sur ce souhait de nouvelle rencontre.

Prochaine réunion : lundi 12 décembre.

Conseil d'administration de l'Unirs du 25 septembre

Contexte économique, social, syndical, environnemental et politique, nous avons abordé :

Le Projet de Loi de Finances 2023 (PLF 2023), au-delà du discours, reste marqué par les choix idéologiques fondamentaux du libéralisme, il diminue les dépenses publiques et augmente la domination de la finance, l'accaparement des richesses et des pouvoirs par les principaux détenteurs de capitaux.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 (PLFSS 2023) détériore l'hôpital public en augmentant son budget moins que l'inflation, pour amener une clientèle aux investisseurs privés qui viennent faire des profits dans le secteur du soin et de la santé.

Le nouveau projet de réforme des retraites : tenter de faire travailler plus longtemps, c'est absurde, et ça laisse des jeunes au chômage.

Une méthode de gouvernement Macron de plus en plus autoritaire, il fait passer sa politique de droite en sortant la matraque.

Actualités revendicatives des retraitées et retraités depuis les 12 et 13 octobre 2022.

Les 9 organisations de retraité-e-s se sont réunies 4 fois, le 17 octobre 2022, le 9 novembre, 17 novembre et le 23 novembre. Une synthèse de ces réunions a été reprise dans les notes mensuelles précédentes, dont celle du 23 novembre dans cette note. Ont également été évoqués les initiatives de mi-novembre contre le PLFSS 2023 et l'action devant le siège du Medef dans les départements le 6 décembre.

Bilan de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2022.

Cette AG a réuni 6 structures nationales et 21 structures locales, il y a une relative constance. L'envoi des documents en amont a permis une bonne préparation dans les équipes puis de bonnes discussions en AG.

Programme de travail pour les prochains mois :

- Suivi du dossier sur la place de l'UNIRS dans Solidaires et sur notre droit de vote dans les instances.
- Renforcement de l'UNIRS dans les départements avec l'appui des structures nationales.
- Nos revendications pour l'ASH (aide sociale à l'hébergement).
- Dossier revendicatif sur l'âgeisme.
- Actualisation du dossier revendicatif sur la fin de vie.

Pour lire le compte-rendu, cliquer [ici](#).

Contre les violences sexistes et sexuelles

C'était le thème de la manifestation à Paris le 19 novembre, à l'appel de NousToutEs, d'associations, de plusieurs partis politiques et d'organisations syndicales, dont l'Union Syndicale Solidaires. Une marée violette a envahi rues et trottoirs entre République et Nation, via Bastille : 80 000 personnes selon les organisatrices et 18 500 selon la police !



Beaucoup de jeunes (femmes et hommes) portant des pancartes pleines de créativité, voire d'un humour ravageur... Des banderoles superbes, des maquillages magnifiques... Une manifestation de colère combative et structurée, colorée, ludique, dynamique, sérieuse.

Mais les syndicats, bien que signataires de l'appel, avaient peu mobilisé sur Paris et c'est un euphémisme de le dire... Préoccupant...

Néanmoins les retraité-e-s de l'UDIRS 75, quant à elles, étaient bien présentes, motivé-e-s, concerné-e-s ... Car nous le savons, ces violences ne touchent pas que les jeunes, et existent aussi hors du cadre du travail.



Les pauvres plus pauvres, les riches plus riches

Aide alimentaire : les associations tirent la sonnette d'alarme ...

Les banques alimentaires constatent depuis le début de l'année une augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire : +10 à 12 % en un an ! L'augmentation des prix de l'alimentation et des coûts de l'énergie met en situation de précarité des personnes qui étaient à la limite.

L'association « Les Restos du cœur » constate une augmentation de 12 % des personnes inscrites et accueillies depuis avril dernier, une situation qu'elle n'a jamais connue.

Le Secours catholique constate que le nombre de personnes de plus de 60 ans le sollicitant a presque doublé (12% en 2021 contre 7% en 2011).

L'Insee révèle que 2 à 4 millions de personnes recourent à l'aide alimentaire en 2021 : 70 % pour la distribution de colis et 30 % pour les épiceries sociales aux tarifs très bas. Les bénéficiaires sont souvent « les plus pauvres des pauvres » avec un niveau de vie de 637 euros par mois en moyenne.

... Les années Covid ont surtout profité aux plus riches ...

Le « Président des riches » a bien travaillé. Le titre de l'étude de l'Insee est clair : « Les réformes sociofiscales de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée ».

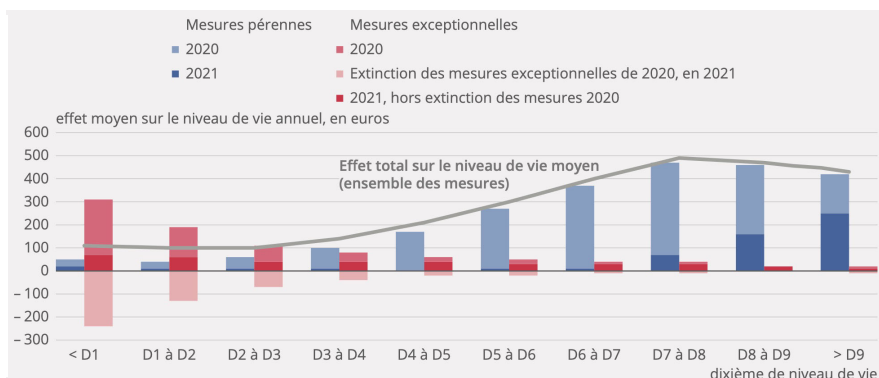
Le graphique ci-dessous (la ligne grise) montre que les nouvelles mesures sociales et fiscales en 2020 et 2021, engendrent une hausse du niveau de vie moyen :

- de 90 € pour la moitié la plus modeste de la population,
- de 280 euros par an en moyenne,
- de 470 euros pour les 20 % de personnes entre les 7^e et 8^e déciles.

Cette inégalité dans les gains va s'amplifier avec le temps :

- Pour les 10 % les plus pauvres, le gain de 110 € comprend 40 € liés aux mesures sociofiscales pérennes (qui vont rester) et 70 € liés aux mesures exceptionnelles (qui vont disparaître).
- Les ménages les plus modestes ont principalement bénéficié de versements ponctuels : aides exceptionnelles de solidarité, majoration d'allocation de rentrée scolaire, bonus de 100 euros du chèque énergie, indemnité inflation.
- Les personnes les plus aisées ont particulièrement été concernées « par les principales réformes pérennes : baisse du barème de l'impôt sur le revenu, suppression de la taxe d'habitation ».

LA SURPRISE EST TOTALE ! L'INSEE LE CONFIRME :
MACRON EST BIEN LE PRÉSIDENT DES RICHES



Les inégalités se creusent en 2021 avec le dégrèvement de la taxe d'habitation qui profite aux 20 % les plus aisés, et pas au reste de la population : « sur les 12,7 milliards d'euros de mesures qu'on a simulées, les dispositions fiscales représentent 11,1 milliards, cela représente près de 90 % du total, d'autant que ces baisses d'impôts bénéficient surtout aux personnes les plus aisées ».

L'enquête ne dit pas ce qui a été perdu en services publics, en santé, ...

Pour consulter l'étude, cliquer [ici](#).

... Et les rémunérations des dirigeants ont battu des records

Record historique ! En 2021, les dirigeants du CAC 40 ont gagné en moyenne 7,9 millions d'euros, 100 fois plus que leurs salarié-e-s.

En sautant l'année 2020 de crise, la forte augmentation s'élève à 52 % par rapport à 2019, grâce aux salaires fixes (+4,2 % pour une inflation de +1,6 %), aux bonus annuels (+1,9 million d'euros) et aux actions (3,8 millions d'euros).

Recul de l'âge de départ en retraite ?

A l'heure actuelle il existe principalement deux scénarii :

- Le plus probable, un paquet intégral sur les retraites qui passe au printemps, comme le dit la première ministre.
- Une séparation en deux de la réforme : les mesures d'allongement d'âge et de cotisation en janvier par un PLFSS rectificatif avec passage au 49.3, les mesures dites d'améliorations positive au printemps.

Ce report de passage à l'assemblée de plusieurs mois peut s'expliquer par la limitation des 49.3 pour les lois hors finances, l'accumulation probable de situations de crise en janvier (hausse des prix de l'énergie, de l'alimentaire, probables coupures électriques, pénuries de médicaments, crises des hôpitaux accentuées par les bronchiolites, gripes et sur une possible recrudescence du COVID... sur fond général de réforme du chômage, de crise du logement et de faible augmentation des salaires).

La majorité de la population n'en veut pas. La majorité des salarié.e.s ne se pense pas capable de faire le même travail à 65 ans... La mobilisation unitaire se prépare. Pour voir tous les matériels de Solidaires, cliquer [ici](#).

Mobilisation contre la mutualisation des activités et des personnels

Lundi 24 octobre, une trentaine d'agents de trois établissements de santé, les Ehpad de Meung-sur-Loire et Dry, le centre hospitalier Lour-Picou de Beaugency, ont manifesté contre la direction qui veut mutualiser les activités satellites aux soins, les services techniques, administratifs, la pharmacie ou encore la blanchisserie...

Non seulement les personnels devront tous travailler sur les trois établissements qui se situent sur un triangle d'une dizaine de kilomètres, mais ils ne seront plus remboursés de leurs frais kilométriques pour aller travailler, ni de leurs temps de trajet qui, normalement, est compté dans la journée de travail.

La maltraitance à l'égard du personnel entraîne de la maltraitance envers les patients et les résidents.

Soutien des retraité.e.s et de SUD Santé sociaux aux manifestants grévistes.



Retraite : les fonctionnaires ne sont pas privilégiés

La droite et le gouvernement mettent au pilori les fonctionnaires qui seraient privilégiés avec une retraite calculée sur le salaire des six derniers mois, alors que le privé subit la moyenne des 25 meilleures années. Ils ne précisent pas que les primes entrent dans le calcul de la pension du privé, mais (quasiment) pas du public.

Les "Dossiers de la Drees" n°103 du 17 novembre (à voir en cliquant [ici](#)) ont regardé le montant de la pension des fonctionnaires sédentaires nés en 1958 si les règles du privé leur étaient appliqués : la majorité des fonctionnaires (62 %) gagnerait à toucher la pension du privé, mais très peu en plus, seulement 1,5 % ! Et 32 % y perdraient alors que rien ne changerait pour 6 %.

L'étude plus fine des écarts montre que :

- Les fonctionnaires aux fortes primes (plus de 30 %) augmenteraient d'un peu plus de 6 % leur pension, alors que ceux aux primes faibles (moins de 10 %) baisseraient de près de 5 %.
- Ceux qui bénéficient d'une pension élevée dans la Fonction publique seraient souvent perdants.

A noter que l'intégration des primes aurait pour conséquence d'augmenter la cotisation vieillesse. En moyenne la génération 1958 aurait payé un quart de cotisations salariales en plus (ce qui réduit le salaire net). Au total, les revenus perçus au cours du cycle de vie (salaires nets, puis pensions) diminueraient de 0,7 %.

Qu'en serait-il pour d'autres générations, pour l'avenir ? C'est impossible à prévoir, le résultat dépend de l'évolution de la rémunération des fonctionnaires, des primes, des décisions politiques de gels prolongés ...